

Banque Royale du Canada

Énoncé sur l'esclavage moderne 2020



Énoncé sur l'esclavage moderne 2020

Le présent document constitue la déclaration 2020 de la Banque Royale du Canada sur la *Modern Slavery Act*. Le présent énoncé est formulé au nom de la Banque Royale du Canada (la « Banque ») et de certaines de ses filiales (collectivement, « RBC », « nous », « notre » ou « nos ») aux termes du paragraphe 54(1) de la *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni¹ (la « loi du R-U ») et de l'article 14 de la *Modern Slavery Act 2018* (la loi australienne)².

¹ Le présent énoncé est formulé au nom des filiales suivantes de la Banque à l'égard de la loi du R-U: Banque Royale du Canada; RBC Europe Limited; Fiducie RBC Services aux investisseurs; RBC Investor Services Bank S.A.; RBC Global Asset Management (UK) Limited; et Royal Bank of Canada Holdings (UK) Limited.

² Le présent énoncé est également formulé au nom des filiales suivantes de la Banque relativement à la loi australienne: Banque Royale du Canada et Fiducie RBC Services aux investisseurs. Étant donné que la Banque Royale du Canada et la Fiducie RBC Services aux investisseurs sont assujetties aux mêmes politiques et processus, le présent énoncé constitue une description commune des mesures qu'elles mettent en œuvre pour lutter contre l'esclavage moderne en application de la loi australienne.

Il s'agit de notre cinquième énoncé aux termes de la loi du R-U et de notre premier énoncé aux termes de la loi australienne. Nous indiquons ci-dessous les politiques et processus qui étaient en place pour prévenir l'esclavage et la traite de personnes dans le cadre de nos activités et au sein de notre chaîne logistique entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020.

L'esclavage et la traite de personnes vont à l'encontre de [notre raison d'être, de notre vision et de nos valeurs](#). Nous ne tolérons ni l'esclavage, ni la traite de personnes, que ce soit au sein de notre entreprise ou chez nos fournisseurs ou leurs sous-traitants. Nous respectons les normes les plus élevées et nous nous attendons à ce que chaque membre de notre entreprise agisse avec intégrité et se conforme en tout temps à l'esprit et à la lettre des lois, des règlements et des règles qui s'appliquent à elle dans tous les territoires où elle mène des activités. Dans les cas où ces attentes ne sont pas respectées, nous réagissons de manière appropriée.

Notre structure, nos activités et notre chaîne logistique

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 86 000 employés qui mettent à profit leur créativité et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 34 autres pays.

La Banque est constituée en société au Canada et son siège social est situé à Toronto. Elle est inscrite à la Bourse de Toronto, au New York Stock Exchange et à la Bourse en Suisse. Nous exerçons nos activités partout dans le monde directement et par l'intermédiaire de filiales sous la marque descriptive principale RBC.

Nos secteurs d'activité sont décrits ci-dessous :

- **Services bancaires aux particuliers et aux entreprises:** Offre une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises pour répondre à leurs besoins en matière de services bancaires courants, d'investissement et de financement au Canada, dans les Antilles et aux États-Unis.
- **Gestion de patrimoine:** Sert des clients aisés, fortunés et ultrafortunés depuis nos principaux centres opérationnels au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni (R-U), en Europe et en Asie. Nous offrons une gamme complète de solutions en matière de gestion de patrimoine, y compris des solutions de placement, fiduciaires, de services bancaires et de crédit.
- **Assurances:** Offre un vaste éventail de conseils et de solutions en matière d'assurance vie, maladie, habitation, automobile et voyage, de gestion de patrimoine, de rente, et de réassurance, ainsi que des services d'assurance crédit et des solutions d'assurance entreprise, à une clientèle composée de particuliers, d'entreprises et de groupes.
- **Services aux investisseurs et de trésorerie:** Agit à titre de prestataire spécialisé de services d'administration d'actifs, de chef de file de la gestion de trésorerie et des services bancaires transactionnels au Canada, et de prestataire de services de trésorerie à des clients institutionnels du monde entier.
- **Marchés des capitaux:** Offre son expertise en matière de services bancaires, de financement et de marchés des capitaux à des sociétés, des investisseurs institutionnels, des gestionnaires d'actifs, des gouvernements et des banques centrales du monde entier. Marchés des capitaux répond aux besoins de ses clients depuis 58 bureaux situés dans 14 pays en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe, en Australie, en Asie et dans d'autres régions.
- **Soutien général:** Se compose, d'une part, du groupe Technologie et exploitation, qui fournit les bases technologiques et opérationnelles nous permettant d'offrir efficacement des

produits et services à nos clients; et, d'autre part, des Services fonctionnels qui regroupent nos équipes des finances, des ressources humaines, de la gestion du risque, d'audit interne et d'autres groupes fonctionnels, ainsi que la Trésorerie générale.

La chaîne logistique de RBC comprend l'acquisition d'une vaste gamme de biens et de services auprès de fournisseurs internationaux, nationaux, régionaux et locaux. Notre chaîne logistique principale comprend des fournisseurs de matériel technologique et autre matériel de bureau, de logiciels, de services de gestion immobilière et des établissements, de services liés aux voyages d'affaires, de marchandises, de services de conférences, de services de recrutement et de divers autres services professionnels ou liés aux finances.

Risques d'esclavage moderne dans nos activités et notre chaîne logistique

Selon l'indice mondial 2018 de l'esclavage, le risque d'esclavage moderne touchant les employés du secteur financier dans les pays où nous menons nos activités est faible. Nous reconnaissons toutefois que certaines de nos activités commerciales pourraient susciter indirectement un risque d'esclavage moderne. Nous sommes conscients que certains volets de nos portefeuilles – notamment les secteurs des vêtements et textiles, de la fabrication, de l'agriculture et de l'exploitation minière et métallurgique – peuvent, selon l'outil créé par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, présenter des risques plus élevés de pratiques d'esclavage moderne.

RBC gère ce risque à l'aide des politiques, des processus et des pratiques qui sont décrits dans le présent énoncé. Par exemple, nous ne servons pas sciemment des clients dont le patrimoine ou le revenu provient d'activités illégales, y compris de pratiques d'esclavage moderne ou de traite d'êtres humains. Nous avons également des politiques qui nous interdisent de faire affaire avec des clients qui exercent des activités dans les secteurs du jeu illégal ou du divertissement pour adultes, ces derniers comportant plus de risques liés à l'esclavage moderne.

Nous considérons l'adoption de pratiques de sourcing responsables et justes comme des priorités tandis que nous assurons une gestion efficace de notre chaîne logistique. Nous évaluons et déterminons les secteurs de notre chaîne logistique pouvant présenter des risques d'esclavage ou de traite de personnes et en assurons la surveillance. Serait notamment visé le personnel d'établissements hôteliers et de fournisseurs dans des régions extraterritoriales, des entreprises de nettoyage et de sécurité, ainsi que des fournisseurs de fournitures de bureau et de produits promotionnels.

Nos cadres et politiques

Nous croyons que la bonne gouvernance est un élément essentiel d'une culture d'entreprise respectueuse et inclusive qui inspire confiance et crée de la valeur pour nos clients, nos actionnaires, nos employés et les collectivités. Le Comité de la gouvernance du Conseil d'administration de la Banque surveille les tendances en matière de gouvernance d'entreprise et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui a trait à l'efficacité de la gouvernance d'entreprise à RBC. Le Comité de la gouvernance supervise également les dossiers touchant à la citoyenneté d'entreprise, notamment en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Notre [Énoncé des pratiques en matière de gouvernance](#) présente un aperçu de notre structure et de nos principes, politiques et pratiques de gouvernance.

Notre Code de déontologie

Il est crucial que nous respections les normes les plus élevées en matière d'intégrité pour que RBC puisse concrétiser sa raison d'être, qui consiste à contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités, et réaliser sa vision: compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde. Nos valeurs et notre [Code de déontologie](#) nous guident et établissent nos attentes en matière de comportements et de décisions. Notre Code de déontologie vise à ce que nous servions

nos clients de la façon la plus intègre qui soit. Il jette également les bases d'une collaboration respectueuse, transparente et juste au sein de nos effectifs. Conforme à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Code de déontologie est à la base de toutes nos relations. Il s'applique à tous les employés et contractuels de RBC, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration.

Les manquements à notre Code de déontologie à l'égard des droits de la personne, qu'ils soient présumés ou avérés, doivent être signalés, et des mesures appropriées doivent être prises en vue d'examiner et de résoudre les incidents. Le Comité de la gouvernance, qui reçoit régulièrement des rapports sur la culture et la déontologie, y compris sur les infractions au Code de déontologie, est également à l'affût des nouvelles tendances et des meilleures pratiques afin d'améliorer son approche holistique de ces enjeux critiques.

Culture et comportements

Le Conseil d'administration respecte les normes de conduite les plus élevées afin d'inspirer confiance à nos clients, aux investisseurs, à nos collègues et aux collectivités. La direction et le Conseil d'administration donnent l'exemple afin d'inculquer une culture d'ouverture et de transparence au sein de RBC.

Le Cadre de la ligne de conduite et de la culture du risque et le Cadre de gestion du risque de RBC servent de fondements pour favoriser une culture sensibilisée au risque et axée sur la volonté d'agir à bon escient. Ces deux cadres, de même que le Cadre d'appétit pour le risque, orientent tous les autres cadres touchant le risque d'entreprise, les processus et procédures de gestion du risque, et les règles de conduite des employés. Le Conseil d'administration supervise la gestion des aspects liés à la culture et aux comportements à l'échelle de l'entreprise, tant directement que par l'intermédiaire du Comité de la gouvernance, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre des cadres et politiques.

Notre déclaration des droits de la personne

En 2020, nous avons publié pour la première fois une [Déclaration des droits de la personne](#) qui décrit notre engagement à prendre des mesures pour assurer le respect des droits de la personne conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (les principes directeurs de l'ONU). Elle précise comment nous entendons prévenir les incidences négatives en matière de droits de la personne pouvant être liées à nos activités. Nous accorderons une attention particulière aux droits des groupes vulnérables dont les membres sont exposés à un risque disproportionné en ce qui a trait au respect des droits de la personne, notamment les femmes; les minorités nationales, ethniques, linguistiques et religieuses; les enfants; les personnes handicapées; les personnes LGBT+; ainsi que les travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Politiques relatives aux risques environnementaux et sociaux

À titre d'entreprise du secteur des services financiers, notre capacité à gérer le risque est l'une de nos compétences de base appuyée par une solide culture et une démarche efficace en la matière. Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques qu'un enjeu environnemental ou social lié à un client, à une opération, à un produit, à un fournisseur ou à une activité puisse avoir des conséquences financières, opérationnelles, juridiques, réputationnelles ou autres qui sont négatives pour RBC. Par conséquent, RBC dispose d'une série de politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux qui couvrent un large éventail de sujets, dont les droits de la personne.

Nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux visent à déterminer quels secteurs, quels clients et quelles activités commerciales sont susceptibles de susciter ces risques, définissent les exigences à respecter pour les gérer, les atténuer et les contrôler, et prévoient quand il convient d'appliquer des procédures de contrôle diligent approfondi et de recours

hiérarchique. RBC se conforme également à des normes externes en matière de gouvernance à l'égard des risques sociaux. En tant que signataires des [Principes d'Équateur](#), nous présentons chaque année de l'information sur les projets dont les risques environnementaux et sociaux ont été évalués selon ces principes. Vous pouvez cliquer [ici](#) pour consulter notre rapport le plus récent (Rapport Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques).

Code de déontologie à l'intention des fournisseurs

Nos fournisseurs doivent notamment se conformer à notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#), qui exige de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants adhèrent aux lois sur les droits de la personne, aux normes du travail et aux normes d'emploi, et traitent leurs employés de manière équitable et respectueuse. Plus précisément, les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer que :

- le travail des enfants, le travail forcé et le travail obligatoire ne sont pas utilisés;
- la discrimination et le harcèlement sont interdits, notamment toute discrimination ou tout harcèlement fondés sur une caractéristique protégée par la loi;
- les représailles contre les personnes qui s'expriment sont interdites, et les employés sont libres de signaler des préoccupations et de s'exprimer sans crainte à cet égard;
- des contrôles appropriés et raisonnables des antécédents ont été effectués, notamment la vérification des antécédents criminels, afin d'assurer l'intégrité et la bonne moralité des employés du fournisseur;
- des normes d'emploi claires et uniformément appliquées sont utilisées, qui respectent ou surpassent les exigences légales et réglementaires.

Nos processus de contrôle diligent

Crimes financiers et lutte anti-blanchiment

Nous disposons, pour l'ensemble de l'entreprise, d'un programme de lutte anti-blanchiment (LAB) qui vise à prévenir, à détecter et à signaler les opérations présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activité terroriste. Les politiques et procédures rattachées à ce programme ont pour objet d'atténuer le risque que nos produits, services et modes de prestation soient utilisés pour des activités de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, dont l'esclavage moderne et la traite de personnes.

Pour s'assurer que nos services financiers ne soient pas utilisés pour le blanchiment d'argent, le financement d'activité terroriste, la corruption ou pour contourner des sanctions économiques éventuelles, nous avons mis en œuvre un mécanisme de contrôle qui nous permet de surveiller les opérations financières dans nos unités opérationnelles à l'échelle mondiale. Voici quelques exemples de ces processus et systèmes :

- des contrôles en matière de surveillance des opérations qui ont recours à une analyse typologique et à des signaux d'alerte pour repérer les activités susceptibles d'être liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activité terroriste;
- une surveillance des indicateurs d'infractions sous-jacentes à la législation sur la lutte anti-blanchiment;
- un processus complexe de vérification du client dans le cadre de notre contrôle diligent.

Gestion des risques du Groupe

La Gestion des risques du Groupe énonce les exigences minimales en matière de revue des risques environnementaux et sociaux que doivent respecter RBC Marchés des Capitaux et le groupe Grandes entreprises clientes dans l'exercice de leurs activités de prêt à l'entreprise et dans le placement de titres de participation et de titres d'emprunt. Entre autres, les clients potentiels doivent

faire l'objet d'une vérification de leur adhésion aux normes de l'Organisation internationale du Travail, y compris l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants. Dans le cadre de notre évaluation du risque pays ainsi que de notre contrôle diligent des clients en matière d'indicateurs de risques sociaux pour le secteur Marchés des capitaux et le groupe Grandes entreprises clientes, nous examinons les données externes concernant les risques environnementaux et sociaux, dont eux ayant trait à l'esclavage moderne, lorsque pertinentes pour notre notation du risque souverain. De même, notre politique et nos procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux pour le groupe Services financiers à l'entreprise fournissent des directives sur l'évaluation des risques environnementaux et sociaux associés à un emprunteur dans le cadre des opérations de crédit.

Le Cadre général d'appétit pour le risque RBC exige que nous prenions des décisions tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux, dont les pratiques modernes d'esclavage. Le conseil d'administration supervise les structures, les politiques et les systèmes utilisés pour déterminer et gérer les risques auxquels font face les divers services de l'entreprise, et cherche à inculquer une forte culture de gestion des risques au sein de RBC. Notre équipe Gestion des risques du Groupe est responsable, d'une part, de l'élaboration de politiques visant à déterminer, évaluer, surveiller et signaler les risques environnementaux et sociaux et, d'autre part, de l'examen et de l'actualisation périodiques de ces politiques. Les divisions opérationnelles et les Services généraux sont tenus d'intégrer à leurs activités les exigences liées à la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Approvisionnement, gestion du risque de tiers et gestion des fournisseurs

Nous avons mis en place un programme complet d'évaluation du risque et de contrôle diligent pour les fournisseurs. Celui-ci comprend des politiques traitant de la discrimination, de l'âge minimum d'emploi, du salaire minimum, des heures supplémentaires et des avantages prévus par la loi dans l'ensemble de leurs installations. Nous évaluons les risques

associés aux fournisseurs au début de notre relation d'affaires, et nous effectuons régulièrement un suivi des profils des fournisseurs qui présentent les risques les plus élevés afin de repérer tout changement pouvant poser des risques accrus.

Lorsqu'une entreprise propose ses produits ou ses services dans le cadre de notre processus d'approvisionnement équitable, elle convient de mener ses activités conformément aux attentes et principes énoncés dans le Code de déontologie à l'intention des fournisseurs. RBC conserve le droit de surveiller la conformité du fournisseur et de vérifier ses procédures de contrôle. Elle peut également demander à ses fournisseurs des renseignements sur leur conformité au Code, y compris en ce qui a trait au travail forcé et au travail des enfants.

Droits de la personne

Dans la lignée des principes directeurs de l'ONU, auxquels nous faisons référence dans Notre déclaration des droits de la personne, nous avons entrepris notre évaluation de l'importance accordée aux droits de la personne à l'échelle de l'entreprise afin de mieux comprendre l'incidence de nos activités commerciales sur les droits de la personne de nos parties prenantes. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons notamment compte du risque d'esclavage moderne dans divers secteurs de notre chaîne de valeur. Cette évaluation nous permet d'améliorer nos politiques et procédures afin d'éviter que nos activités aient, directement ou indirectement, des incidences négatives en matière de droits de la personne.

Gestion mondiale d'actifs

Faisant partie de notre division opérationnelle Gestion de patrimoine, RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) offre des produits et des services de gestion d'actifs au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie. Nous, à RBC GMA, croyons que nous pouvons assurer la stabilité à long terme du rendement de nos portefeuilles par une gestion active, dynamique et responsable. Nous reconnaissons que nos droits en tant que

grand investisseur mondial s'accompagnent de l'obligation d'utiliser activement ces droits de manière responsable. Nous croyons que la communication et la prise en compte des risques et des occasions liés aux critères ESG par les sociétés et les pays dans lesquels nous investissons sont essentielles pour renforcer le rendement global de nos portefeuilles. C'est pourquoi nous intégrons tous les facteurs ESG pertinents à nos processus de placement. Parmi les facteurs sociaux, on compte les droits de la personne, les relations avec les employés et les conditions de travail, la discrimination, le travail des enfants, le travail forcé, et la santé et la sécurité. Notre engagement est décrit dans notre document intitulé [La démarche en matière d'investissement responsable](#). De plus, RBC GMA est signataire des [Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies](#), une initiative dirigée par les investisseurs qui vise à faire progresser l'intégration des critères ESG dans les décisions de placement. Pour en savoir plus, consultez la [page Web](#) de RBC GMA concernant l'investissement responsable.

Nos formations

La compréhension et le respect du Code de déontologie sont obligatoires pour travailler à RBC ; les employés et les contractuels sont tenus de suivre chaque année une formation sur ce sujet et d'obtenir une attestation. Nous fournissons également de la formation sur les crimes financiers, la sensibilisation au risque et l'approvisionnement responsable.

Dans le cadre d'un cours annuel obligatoire, nous enseignons à tous nos employés et nos contractuels comment détecter les signes révélateurs de crime financier. RBC cerne les cas potentiels de traite de personnes, fait enquête, et les signale à titre d'infractions sous-jacentes conformément aux dispositions législatives sur les produits de la criminalité. Nous participons activement au projet PROTECT du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, qui cible avec succès les trafiquants de personnes. Pour en savoir plus sur notre approche de lutte anti-blanchiment, consultez notre [site Web](#).

De plus, nous avons procédé à une revue et à une actualisation complètes de notre programme de formation sur la sensibilisation au risque, qui a été offert à tous les employés et contractuels de RBC en 2020. Cette formation cible ce qui suit :

- les risques auxquels nous sommes exposés, et la façon dont ces risques sont catégorisés selon les facteurs qui ont une incidence sur eux et le degré de contrôle et d'influence que nous estimons exercer sur chacun;
- nos principes directeurs en matière de risque, que tous les employés doivent respecter afin de contribuer à gérer et à atténuer les risques;
- les comportements, jugements, décisions et mesures qui se traduisent par des résultats positifs pour nos clients, nos employés, les marchés financiers, les organismes de réglementation, nos actionnaires et les collectivités.

Nos directeurs de l'approvisionnement doivent par ailleurs suivre des séances de formation sur l'approvisionnement responsable qui mettent l'accent sur la diversité des fournisseurs, les pratiques d'emploi, la santé et la sécurité, et l'environnement. Ces programmes de formation permettent aux employés et aux contractuels concernés de bien comprendre les outils, les procédés et les politiques qui nous aident à utiliser uniquement les produits et services de fournisseurs de bonne réputation.

Nos processus de redressement

Notre modèle de leadership, qui établit les attentes quant aux comportements clés que doivent manifester nos employés, encourage ceux-ci à s'exprimer pour le bien de RBC. De plus, conformément à notre Code de déontologie, tous les employés et contractuels sont tenus de signaler les inconduites présumées ou avérées. Les employés sont invités à communiquer avec leur supérieur, un cadre de direction, un directeur des Ressources humaines ou le service Conformité à la réglementation, ou encore à signaler les inconduites à l'aide de l'Infoligne Déontologie, de sorte que les problèmes relevés puissent être résolus rapidement

et avec objectivité. L'Infoligne Déontologie est une ligne d'assistance mondiale que tous les employés et contractuels peuvent utiliser pour signaler les comportements qui pourraient contrevenir à nos valeurs ou constituer une violation du Code de déontologie de RBC, des politiques et des lois, ou être autrement contraires à l'éthique et ainsi mettre RBC à risque. Il s'agit d'un mode de communication confidentiel administré par un tiers qui permet de signaler une inconduite de façon anonyme.

Nous avons mis en place une [voie de communication](#) sur les activités commerciales de RBC dans le monde et les droits de la personne pour permettre à nos parties prenantes de signaler toute activité commerciale de RBC, n'importe où dans le monde, qui pourrait ne pas correspondre à notre déclaration des droits de la personne. Comme notre Infoligne Déontologie, cette voie de communication est sécurisée, administrée par un tiers, et peut être utilisée en tout temps. Elle permet ainsi de signaler une inconduite et d'en faire le suivi de façon anonyme.

Les clients peuvent nous faire part de leurs préoccupations au moyen de notre [site Web Porter plainte](#). De plus, quiconque a des raisons de croire qu'un fournisseur de RBC déroge à l'esprit ou aux principes du Code de déontologie à l'intention des fournisseurs peut le signaler au service [Gestion du risque de tiers RBC](#).

Évaluation de notre efficacité

Au cours de la dernière année, dans un souci constant d'améliorer nos processus et nos pratiques visant à assurer que l'esclavage moderne n'intervienne pas dans nos chaînes logistiques ou dans nos activités, nous avons demandé à notre équipe d'audit interne de procéder à un examen de l'exactitude et de l'exhaustivité des affirmations que nous avons formulées dans notre Déclaration 2019 sur la *Modern Slavery Act*. L'examen porte sur les éléments de gouvernance, de consultation et de contrôle diligent qui sous-tendent cette déclaration. Les conclusions qui en sont tirées permettront de mieux orienter nos programmes, politiques et initiatives visant à prévenir l'esclavage moderne dans nos activités et nos chaînes logistiques.

L'efficacité du programme LAB de RBC fait l'objet d'une évaluation périodique pour s'assurer qu'il reste d'actualité et qu'il cadre avec les activités de l'entreprise, l'évolution de la réglementation ainsi que les normes et les pratiques exemplaires du secteur. Ce faisant, RBC se conforme à toutes les lois et à tous les règlements applicables à l'égard de la lutte anti-blanchiment et du financement d'activité terroriste, y compris les directives sur le risque de blanchiment d'argent lié à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, dans les territoires où elle exerce ses activités.

Nous effectuons également des vérifications trimestrielles de la conformité des fournisseurs importants à la LAB. Nous pouvons ainsi établir le profil de risque de base d'un fournisseur, ce qui nous permettra ensuite de détecter toute activité susceptible de contrevenir au Code de déontologie à l'intention des fournisseurs. Lorsque des mesures correctives sont requises, elles sont abordées avec le fournisseur et font l'objet d'un suivi jusqu'à leur pleine exécution. En 2020, aucun cas n'a été signalé et aucun cas d'esclavage moderne ou de traite de personnes en lien avec un de nos fournisseurs n'a été détecté au moyen de nos procédures de surveillance des fournisseurs.

Pour évaluer l'efficacité de notre approche de la gestion des risques environnementaux et sociaux, nous nous appuyons sur des renseignements provenant de parties prenantes, autant externes qu'internes, y compris des investisseurs, des clients, des membres de la société civile et des représentants de la collectivité.

Notre processus de consultation et de gouvernance

Nous avons consulté divers secteurs de notre organisation pour l'élaboration du présent énoncé, notamment les suivants : Approvisionnement, Gestion du risque de tiers, Gestion des risques du Groupe, Crimes financiers et lutte antiblanchiment, Finances, Ressources humaines, Développement durable et Groupe juridique.

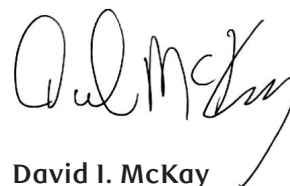
Ces unités administratives ou divisions exercent leurs activités dans l'ensemble de notre entreprise, y compris dans les filiales qui sont également assujetties au présent énoncé. Ce processus de consultation nous a aidés à concevoir une approche globale de l'esclavage moderne. En outre, le présent énoncé a été examiné par le Groupe de la direction et par la haute direction de RBC Investor Services Trust – Australia dans le cadre du processus de consultation exigé aux termes de la loi australienne.

Le présent énoncé été approuvée par les conseils d'administration qui suivent: RBC Europe Limited le 18 mars 2021; Fiducie RBC Services aux investisseurs le 23 mars 2021; RBC Global Asset Management (UK) Limited le 23 mars 2021; Banque Royale du Canada le 29 mars 2021; RBC Investor Services Bank S.A. le 30 mars 2021; et Royal Bank of Canada Holdings (U.K.) Limited le 22 avril 2021.

Conclusion

Toujours déterminés à prévenir et à combattre l'esclavage et la traite de personnes dans nos activités et dans nos chaînes logistiques, nous continuerons d'examiner régulièrement nos politiques, nos procédures et nos pratiques les visant pour déterminer les améliorations que nous pourrions y apporter.

Signé par



David I. McKay

**Président et chef de la direction, et administrateur,
Banque Royale du Canada**

Le 30 avril 2021